



COMPTE RENDU
du procès-verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 1^{er} mars 2018

-/-/-/-/-

Point 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, son contenu n'ayant soulevé aucune objection.

-/-/-/-/-

Point 2 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Délib. 2018-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **VOTE** les subventions exceptionnelles suivantes :
 - 3 192.- € à la Musique Municipale pour la formation 2016/2017 de 14 élèves ;
 - 2 000.- € à l'association CAPSA

• -/-/-/-/-

**Point 3 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –
« COMPETENCE GEMAPI » - Délib. 2018-02**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**,

- ✓ **DECIDE** d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin tels qu'annexés à la présente délibération.

-/-/-/-/-

Point 4 : INDEMNITE AU TRESORIER – Délib. 2018-03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, le calcul se faisant sur la moyenne des dépenses budgétaires du compte administratif des 3 derniers exercices, à l'exception des opérations d'ordre, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

-/-/-/-/-

**Point 5 : ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA MAIRIE –
« ATTRIBUTION DE MARCHES » - Délib. 2018-04**

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications,

PREND ACTE de l'attribution :

- du marché de **Maîtrise d'oeuvre** au **Cabinet Koessler sis à CERNAY (68)** conforme dans l'estimation pour un montant de **30 985.- € HT** ;
- du marché de Contrôle Technique à l'entreprise **APAVE** sise à HORBOURG-WIHR (68) pour un montant de **3 400.- € HT**
- du marché de **Coordination SPS** à l'entreprise **ELYFEC** sise à ECKBOLSHEIM (67), conforme dans l'estimation pour un montant de **1 372.- € HT**

-/-/-/-/-/-

Point 6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Délib. 2018-05

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**

- ✓ **SUPPRIME** dans le cadre d'emploi de catégorie C des Adjoints administratifs territoriaux, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet soit 35/35^{ème} ;
- ✓ **CREE**, dans le cadre d'emploi de catégorie B des Rédacteurs territoriaux, un poste de rédacteur à temps complet soit 35/35^{ème}, avec effet au 1^{er} mars 2018.

-/-/-/-/-/-

Point 7 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – Délib. 2018-06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** de la convention de mise à disposition d'un local à l'école élémentaire pour installer un atelier de peinture à titre privé, moyennant le versement de 50,- € par mois, toutes charges comprises.
- **ACCEPTE** que la ville se charge de la location des salles du Cercle Catholique en lieu et place de l'association paroissiale.
- **MAINTIENT** pour 2018, les tarifs de location du Cercle soit :
 - **Salle des Jeunes** : 80.- € avec chauffage – 40.- € sans chauffage et 30.- € pour 2 heures ;
 - **Salle Théâtre** : 180.- € + 40.- € bar avec chauffage – 100.- € + 40.- € bar sans chauffage

-/-/-/-/-/-

Point 8 : DIVERS & COMMUNICATIONS

-/-/-/-/-/-